



CONTRE LE PROJET DE LOI ASILE ET IMMIGRATION « RESISTONS A BRAS OUVERTS »

Rejoignez-nous le samedi 7 avril

A partir de 10h jusqu'à 12h, les associations qui œuvrent chaque jour auprès de migrants iront à la rencontre des habitants à Toulouse et à Colomiers

- *Pour faire connaître les réalités vécues par les migrants au quotidien*
- *Pour montrer qu'une autre politique migratoire est possible*
- *Pour dénoncer un projet de loi qui aggrave encore une situation intolérable.*

*Points de rencontre : Métro Jean-Jaurès – Pl Arnaud Bernard – Square Ch de
Gaulle –*

Pl Belfort – Pl des Carmes – marché St Cyprien – Colomiers

Rassemblement

14h30 métro Jean-Jaurès

**Ensemble, allons déposer à 16h 30 nos «cahiers de doléances» à la
Préfecture pour s'opposer à ce projet de loi**

ACAT 31, Amnesty International, ATD quart monde Occitanie, la Case de Santé, CCFD - Terre Solidaire 31 la Cimade, le Cercle des Voisins de Cornebarrieu, Collectif étrangers malade 31, Collectif Cugnaux Sans papiers, Collectif sans papiers Tournefeuille, la Confédération Syndicale des familles 31, la CGT 31, le DAL 31, Emmaüs 31, la FCPE, FSU 31, la LDH 31, Médecins du Monde, le Mouvement pour la Paix 31, RESF 31, le RETSER, le Secours Catholique – Caritas France, Union des Etudiants de Toulouse...

Les **ETATS GENERAUX DES MIGRATIONS** ont été lancés en Novembre 2017 par plusieurs centaines de collectifs et d'associations locales et nationales présentes sur le terrain. Partout en France, nous nous rassemblons pour dénoncer la politique migratoire actuelle et s'opposer à un projet de loi (présenté le 16 avril) qui aggrave encore une situation déjà intolérable sur le plan humanitaire et indigne d'un pays démocratique.

« [Le demandeur d'asile est maltraité par ce projet de loi](#) » Le Défenseur des droits, 22/02/18

« [Certaines dispositions du projet de loi \(...\) marqueraient un recul sans précédent des droits fondamentaux des personnes migrantes](#) » (Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, 17 octobre 2017)

Les mesures proposées ne permettront pas de résoudre la "crise de l'accueil" qui caractérise la France : des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants continueront à dormir à la rue. Le texte ne propose aucune solution de régularisation pour les personnes dites "sans papiers" et les "ni-ni" pour "ni régularisables, ni expulsables". L'allongement de la durée de rétention administrative qui passerait de 45 à 135 jours généralise l'enfermement des personnes.

Pourquoi cette loi réduirait les chances d'obtenir l'asile

Les dispositions prévues par le projet de loi risquent avant tout de léser les demandeurs d'asile, parce qu'elles restreignent le temps dont ils disposeront pour construire leur dossier. Le principal problème aujourd'hui concerne le délai d'enregistrement des demandes d'asile en préfecture, mais le projet ne propose aucune solution pour remédier à cela.